



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
CAPGEMINI

# Frais de santé & Prévoyance ~ Ordonnances

## Frais de santé et Prévoyance : des changements en 2018.

Comme nous l'écrivions en février dernier ([Santé & Prévoyance : rétablir les équilibres budgétaires en préservant la solidarité](#)), de nombreux changements devront intervenir début 2018 sur les couvertures Santé et Prévoyance des salariés de l'UES<sup>(1)</sup> Capgemini et de leurs ayant-droits.

La nécessaire résorption des déficits structurels de ces contrats, qui s'accumulent depuis plusieurs années, imposait une concertation entre les partenaires sociaux de l'UES<sup>(1)</sup> afin d'en revisiter les conditions. D'autant plus qu'il faut tenir compte d'éléments extérieurs :



- Tout d'abord l'obligation des **contrats dits « responsables »** qui impliquera la réduction de plusieurs plafonds de remboursement des frais de santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. *Détails consultables sur notre site.*
- Puis les nombreux **désengagements de la Sécurité Sociale**. Dans le PLFSS<sup>(2)</sup> 2018, en plus de l'augmentation du forfait journalier hospitalier de 2 € (coût estimé pour les « mutuelles » = 200 M€), le très libéral gouvernement, « en marche » vers la précarisation des salariés, n'a pas caché son intention de faire porter aux mutuelles une part importante des économies à réaliser pour désendetter la Sécu. Plus de 4 milliards d'économies et plus aucune trace des remboursements intégraux des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives promis par le candidat Macron !



A votre avis, sur qui les « mutuelles » vont elles se retourner pour se retrouver ? Ce que Macron donne d'une main (suppression des cotisations SS), il vous les reprend avec un coefficient multiplicateur considérable !

Si les négociations aboutissent :

- La **CFDT** aura obtenu une nouvelle et importante mesure d'équité : **les hauts salaires cotiseront enfin sur la totalité de leur SAT<sup>(3)</sup>**. Depuis 2006, ils s'étaient exonérés de cotisations sur la part de leur salaire dépassant le plafond de la tranche B (157 K€ au 01/01/2017), malgré nos revendications répétées !
- **Les baisses de garanties Santé seront limitées** à celles imposées par les règles des contrats dits « responsables », pas plus.
- La nouvelle **cotisation pour les conjoints « non à charge »** ne sera pas à un taux fixe et unique, comme le souhaite la direction, mais bien **proportionnelle** en fonction des revenus des salariés. Toutes les étiquettes syndicales se sont collégalement opposées à ce qui aurait été une mesure discriminante pour les plus bas salaires. Quelle sera l'écoute de la direction sur ce point de divergence majeur ?
- **Aucun changement sur les répartitions des parts Salariés et Employeur** sur les cotisations Santé et Prévoyance. Ce qui reste un élément très favorable aux salariés.
- **Prévoyance** : il y a peu de leviers sur ce contrat pour viser un équilibre des comptes.
  - **L'augmentation des cotisations** est un de ceux-là. Deux hausses successives début 2018 et début 2019 sont envisagées (+10% sur le taux, soit au 01/01/2018 +0,25 € sur un brut mensuel de 2 500 € et +0,44 € sur un brut mensuel de 3 500 €).
  - Simplification du tableau des **garanties Incapacité / Invalidité / Décès**, assortie de plusieurs baisses des prises en charge.

Si elles n'aboutissent pas..., non, c'est une issue non souhaitable.

(1) Unité Economique & Sociale

(2) Projet de Loi de Finances Sécurité Sociale

(3) Salaire Annuel Théorique (Brut + variable)

## Ordonnances

Depuis la sortie des ordonnances Macron, la **CFDT** de Capgemini n'a cessé d'en dénoncer la violence, l'archaïsme, le sectarisme et les illogismes. Comme nos camarades d'autres sociétés du secteur numérique, nous étions présents dans les cortèges des 12 et 21 septembre.

Ces ordonnances ne sont rien moins que la concrétisation des rêves du Medef, elles sont plus l'aboutissement d'un projet patronal qu'un projet social et économique. **Pour créer des emplois, des carnets de commande pleins valent mieux que la mise à terre des acquis sociaux et la négation du dialogue social.** Dans le domaine économique, la grande braderie du salariat de l'industrie française à la mode Jupiter (TATI, GM&S ...) est assez inquiétante. Côté dialogue, le prince président a manifesté en de multiples occasions son mépris de l'expression de la démocratie (« fainéants », « cyniques », « illettrés », « excités »...). Ces expressions de mépris sont-elles plus ou moins violentes que le « Karcher » ou le « Casse toi connard » d'un prédécesseur peu glorieux ? Quelles différences entre un 49.3 et des ordonnances, sinon que ces dernières confisquent encore un peu plus le droit aux débats ?

Les ordonnances sont signées, les décrets d'application ne le sont pas encore tous. La **CFDT** de Capgemini appelle de tous ses vœux une action nationale unitaire. En attendant, notre combat investit aussi d'autres lieux, au premier rang desquels notre entreprise où nos équipes interpellent la direction sur l'application de ces injustes et rétrogrades ordonnances.

**Nous sommes convaincus qu'un dialogue social de qualité est essentiel pour construire le progrès social et économique dont les résultats bénéficient à tous.**

Nous répondons aussi à l'initiative **CFDT** de signer un appel au pouvoir public et aux employeurs pour reconnaître le dialogue social comme une richesse et comme un atout pour la croissance économique et le développement social de nos entreprises : **Vous aussi, signez cet appel sur**

<https://www.cfdt.fr/lappeldes10000>.

**TOUTES et TOUS, NOUS SOMMES LA RICHESSE DE CAPGEMINI.**

## 50 ans et alors ???

Les 50 ans de Capgemini, quel collègue peut dire qu'il n'est pas au courant avec toutes les communications de la direction ? « *Un bien n'est agréable que si on le partage* » (Sénèque). Une source d'inspiration pour notre direction ? Le patron de l'entreprise Starterre, basée dans le Rhône, qui vient de fêter les 25 ans de son entreprise en distribuant de belles primes. On peut rêver...

## Le site CFDT de Capgemini : des infos objectives sur votre quotidien, sans catastrophisme ni fantasmagorie.

La **CFDT** de Capgemini a depuis longtemps fait le choix d'une information centrée sur le quotidien des salariés de l'UES, objective et qui refuse le sensationnalisme comme l'irrationnel.

Quelles informations y trouver ces dernières semaines ?

- Déménagement Marseille** : [Le challenge MOVE2x25](#)
- Temps partiel 90% vacances scolaires** : [Vous avez jusqu'au 30 novembre !](#)
- Ivoire, le nouveau site de Capgemini à Lyon** : [Erreurs et imperfections](#)
- Coordination des CHSCT** : [Opposition de 3 non signataires à un accord minoritaire](#)
- Nouveau taux de subvention du CE Capgemini TS** : [Une politique sociale, vraiment ?](#)
- Egalité Femmes-Hommes** : [On en est loin !](#)
- Aquarel** : [Déménagement des sites parisiens en 2019](#)
- Minimas salariaux Syntec** : [Augmentés grâce aux syndicats](#)

Sans oublier nos flashs des réunions de CE de plusieurs établissements (TS, ATS Infra, SHT).



Pour vous permettre de suivre l'actualité de l'UES ;  
pour avoir les coordonnées d'un élu, consultez notre site :

<http://cfdt2capgemini.org>

Des informations plus complètes sont réservées à nos adhérents : rejoignez-nous !

Pour nous contacter :

[contact@cfdt2capgemini.org](mailto:contact@cfdt2capgemini.org)

